



12 novembre 2024

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil de la Ville de Richmond tenue dans la salle du conseil municipal, sise au 745, rue Gouin, le mardi 12 novembre 2024 à 17 h 30, sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, à laquelle participent également le maire suppléant, Clifford Lancaster, la conseillère Katherine Dubois et les conseillers Gérard Tremblay, Kevin Stoddard. Le directeur général et greffier-trésorier, Rémi-Mario Mayette, est également présent. Les conseillers Guy Boutin et Charles Mallette sont absents.

PROJET D'ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE Le 12 novembre à 17 h 30

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Administration - Direction générale

3.1. Règlement numéro 331 décrétant une dépense de 1 005 447 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour des travaux de mise aux normes pour le traitement de l'eau potable et des eaux usées et boucler le réseau d'aqueduc sur la rue Gouin

3.1.1 Résolution d'adjudication

3.1.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet

3.1.3 Résolution d'approbation du tableau combiné et Attestation

4. Période de questions - Sujets à l'ordre du jour

5. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

(Adoptée)

3. ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

3.1 Règlement numéro 331 décrétant une dépense de 1 005 447 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour des travaux de mise aux normes pour le traitement de l'eau potable et des eaux usées et boucler le réseau d'aqueduc sur la rue Gouin

3.1.1 Résolution d'adjudication

| | | | |
|---------------------|----------------------------------|-------------------------|------------------|
| Date d'ouverture : | 12 novembre 2024 | Nombre de soumissions : | 3 |
| Heure d'ouverture : | 10 h | Échéance moyenne : | 4 ans et 4 mois |
| Lieu d'ouverture : | Ministère des Finances du Québec | Date d'émission : | 19 novembre 2024 |
| Montant : | 250 000 \$ | | |

2024-11-12-01

2024-11-12-02



**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 novembre 2024, au montant de 250 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

| | | |
|---|-----------|-----------------------|
| 1 - BANQUE ROYALE DU CANADA | | |
| 16 300 \$ | 4,13000 % | 2025 |
| 17 100 \$ | 4,13000 % | 2026 |
| 17 700 \$ | 4,13000 % | 2027 |
| 18 400 \$ | 4,13000 % | 2028 |
| 180 500 \$ | 4,13000 % | 2029 |
| Prix : 100,00000 | | Coût réel : 4,13000 % |
| 2 - CD DU VAL SAINT FRANCOIS | | |
| 16 300 \$ | 4,19000 % | 2025 |
| 17 100 \$ | 4,19000 % | 2026 |
| 17 700 \$ | 4,19000 % | 2027 |
| 18 400 \$ | 4,19000 % | 2028 |
| 180 500 \$ | 4,19000 % | 2029 |
| Prix : 100,00000 | | Coût réel : 4,19000 % |
| 3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. | | |
| 16 300 \$ | 3,70000 % | 2025 |
| 17 100 \$ | 3,65000 % | 2026 |
| 17 700 \$ | 3,70000 % | 2027 |
| 18 400 \$ | 3,80000 % | 2028 |
| 180 500 \$ | 3,85000 % | 2029 |
| Prix : 98,41400 | | Coût réel : 4,23840 % |

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par la conseillère Dubois, appuyé par le conseiller Stoddard et **RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Richmond accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 19 novembre 2024 au montant de 250 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 331. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;



**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond**

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

(Adoptée)

2024-11-12-03

3.1.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de chacun, la Ville de Richmond souhaite emprunter par billets pour un montant total de 250 000 \$ qui sera réalisé le 19 novembre 2024, réparti comme suit :

| Règlement d'emprunt # | Pour un montant de \$ |
|-----------------------|-----------------------|
| 331 | 162 000 \$ |
| 331 | 88 000 \$ |

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéros 331, la Ville de Richmond souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Lancaster, appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 novembre 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 mai et le 19 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le greffier-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| | | |
|------|------------|-------------------|
| 2025 | 16 300 \$ | |
| 2026 | 17 100 \$ | |
| 2027 | 17 700 \$ | |
| 2028 | 18 400 \$ | |
| 2029 | 19 300 \$ | (à payer en 2029) |
| 2029 | 161 200 \$ | (à renouveler) |

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 331 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 novembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

(Adoptée)

2024-11-12-04

3.1.3 Résolution d'approbation du tableau combiné et Attestation



**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond**

CONSIDÉRANT la présentation du tableau combiné en date du 4 novembre 2024 produit par le ministère des Finances;

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Stoddard et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'approuver le tableau combiné présenté par le ministère des Finances dont la date d'émission est prévue pour le 19 novembre 2024 au montant de 250 000 \$.

(Adoptée)

4. PÉRIODE DE QUESTIONS - SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucun sujet à ce point.

2024-11-12-05

5. LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, à 17 h 35, que la présente assemblée soit levée.

(Adoptée)

MAIRE

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER-TRÉSORIER**

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entièreté des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants numéro 802.

Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et greffier-trésorier